

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 26 octobre 2017 au 16 novembre 2017**

**Projet d'arrêté
portant désignation du site Natura 2000
« Oiseaux marins de l'Agriate »**

Un avis sur le projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000 « Oiseaux marins de l'Agriate » a été émis lors de la phase de consultation publique.

Cet avis favorable au projet d'arrêté, porte sur l'intérêt de développer des initiatives permettant de concilier la préservation de la biodiversité ordinaire et les activités humaines. Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.